

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE
Tél: 33 (0)4 91 14 05 80 - ffjp.siege@petanque.fr



COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS REGIONAUX DES 21 ET 22 SEPTEMBRE 2018

Présents :

- Mme SCHMITT Karine – Grand Est
- Mme COSTE Lucette – PACA
- M. VENON Jean Noel – Bretagne
- M. MIARD Daniel – Normandie
- M. THEARD Jean Yves – Auvergne/Rhône Alpes
- M. DUTRONC Robert – Bourgogne/Franche Comté
- M. ROMAIN Jean Jacques – Antilles Guyane
- M. PASTOURELY Charles – Nouvelle Aquitaine
- M. VALERO Alain – Occitanie
- M. PAOLI Laurent – Corse

Excusés :

- M. BOURLET Laurent – Hauts de France représenté par M. EVRARD Eric
- M. GAILLARD Régis - Centre Val de Loire représenté par Mr CHAUVIN Didier
- M. MARZAT Patrick - Pays de Loire représenté par Mme CHAPILLON Evelyne
- M. PIN Jérémy – Ile de France représenté par M. MACAIRE Guy

Tenues vestimentaires sur les différentes compétitions

Actuellement nos règlements ne sont pas uniformisés sur les tenues autorisées dans chaque compétition.

En 2018 certaines régions ont déjà appliquées la règle d'interdiction des jeans (quelle que soit la forme et la couleur) ce qui n'a pas posé de problèmes aux organisateurs, aux participantes et participants de championnats régionaux (exemple Grand Est, PACA etc...)

Pour 2019 les présidents des Comités Régionaux demandent l'application obligatoire du port de la tenue sportive homogène (haut et bas) pour toutes les catégories et dans toutes les compétitions sauf dans les concours départementaux. C'est à dire interdiction du jean quelle que soit sa forme et sa couleur mais autorisation du bermuda de couleur uni. Il est demandé également à la fédération de diffuser une notice des tenues autorisées **ou** non avec photos à l'appui

Le Règlement administratif et sportif devra être mis à jour avec les modifications qui seront validées par le comité directeur fédéral.

Remarque des présidents suite à la décision du comité directeur fédéral :

Le tableau proposé des tenues est satisfaisant même si quelques points proposés n'ont pas été retenus. Il montre une grande avancée dans la qualité de nos manifestations

principales. Il y a lieu maintenant de le transmettre aux comités départementaux rapidement pour permettre d'en informer les clubs lors des différentes assemblées générales et calendriers.

Participation des Juniors aux championnats Senior

Jusqu'à présent, les juniors ont la possibilité de participer aux qualificatifs seniors. Le qualificatif Junior étant couplé avec un qualificatif senior, il devra faire un choix.

Une solution doit être trouvée par la fédération et applicable dès 2019.

Proposition des présidents :

Obligation aux jeunes de participer aux qualificatifs dans leur catégorie et non plus dans la catégorie supérieure.

Refonte des catégories en tenant compte des âges, et suppression de la catégorie benjamin. (3 catégories)

Quota des équipes aux Championnats de France 2019

Dans le cas où les jeunes auront obligation de participer aux qualificatifs de leur catégorie, ci-dessous la proposition faite à la DTN :

- Juniors : 96 équipes
- Minimes : 96 équipes
- Cadets : 128 équipes

Il est demandé à la DTN de définir un nombre minimum d'équipes par catégorie aux qualificatifs départementaux (pour les comités qui qualifient encore par département) pour pouvoir qualifier aux CDF.

Etude du positionnement des comités régionaux au sein de la FFPJP, dans ses missions et rapports conférés par la FFPJP à l'égard des organes déconcentrés départementaux.

Ce sujet a été demandé par Lucette COSTE suite à l'organisation du championnat de France DF et TTS Masculin à Fréjus.

Nous venons de vivre en PACA un championnat de France autorisé par la FFPJP, sans le soutien de l'organe déconcentré départemental ni d'un club affilié, et sans la moindre information à l'égard du comité Régional, alors que se profile à l'horizon 2019, un nouveau championnat de France dans le même département et la même ville.

La présidente de PACA fait remarquer que les comités régionaux (voire même les comités départementaux dans certains cas) sont de plus en plus oubliés (volontairement ou non) dans les organisations de compétitions nationales (exemple championnat de France de FREJUS). Nous avons quelques craintes sur l'organisation du championnat tripléte 2019 qui aura lieu à FREJUS. Elle n'accepte pas ainsi que le président d'Occitanie et d'autres présidents de comités régionaux que certains organisateurs de championnat de France, nationaux ou autres compétitions nationales et internationales s'adressent directement à la Fédération. A noter que ceci n'est que le rappel de ce qui avait été promis par Michel DESBOIS. (Conseil national de février 2018)

La demande d'organisation d'un championnat de France devrait être faite par le comité départemental avec avis du comité régional qui se chargerait de la constitution du dossier en collaboration avec les organisateurs si ce sont des clubs. (Convention avec l'organisme délégataire par exemple.)

Il y a lieu, à notre avis, de revoir le protocole pour les championnats de France. La présentation avant les demi-finales ne paraît pas nécessaire et est beaucoup trop longue. Le Prévoir avant la finale. Dans le protocole le président ou la présidente du comité régional local ainsi que les présidents des comités départementaux et régionaux présents des équipes en lice sont trop souvent ignorés ce qui n'est pas normal.

A revoir aussi les menus du samedi midi qui devrait être un menu sportif et plutôt diététique approuvé par le médecin fédéral.

Pour les parties se jouant dans le carré d'honneur et de plus avec la télévision, il devrait être fourni un but de couleur suffisamment voyant pour tous, avec obligation de l'utiliser. Les spectateurs dans les tribunes ont des difficultés à le voir suivant leur place

Il est constaté qu'un certain nombre de délégués des équipes ne respectent pas la réglementation sur les tenues qui est du ressort du jury (président ou membre délégué). Peut-être un rappel devrait être fait aux comités.

Il y a lieu de reconsidérer l'utilisation du car podium (beaucoup trop de personnes qui ne sont pas membres de la FFPJP – question de sécurité surtout).

Dans le cas où le jury se réunirait, le délégué de l'équipe mise en cause devrait également être entendu et pas seulement les joueurs ou joueuses.

Championnats régionaux : confirmation de la décision prises en Septembre 2017 (plus de qualificatifs par CT d'ici la fin de ce mandat)

Sujet demandé par Joseph CANTARELLI suite à des commentaires reçus de certains présidents.

Pour des raisons géographiques, deux comités régionaux (Nouvelle Aquitaine et Auvergne/Rhône-Alpes) demandent la possibilité de ne pas qualifier obligatoirement les équipes par la Région mais rester à une qualification par leur commission territoriale dans le prochain mandat.

Pour ces 2 régions il y a lieu de définir si les qualifications par les commissions territoriales valent qualification régionale.

Extrait du règlement des CDF :

Cette compétition est ouverte aux équipes composées de 2 joueurs licenciés pour la saison sportive en cours à la même association, à raison d'une équipe par Comité Départemental et X équipe par Comité Régional, à condition que soit organisé un Championnat Régional.

Répartition des équipes aux CDF 2019

Le tableau sera envoyé aux comités départementaux pour confirmation du nombre attribué pour chaque Championnat (sauf TS) et pour les régions en novembre. (suite à la réunion de la commission CDF).

Concernant les forfaits d'équipes, les présidents de régions pensent que les comités ne doivent pas être pénalisés car les raisons d'absences peuvent n'être connues que très peu de temps avant le CDF. Mais les absences doivent obligatoirement être justifiées.

Création d'une « Journée Nationale Pétanque en Famille » (Sujet figurant dans la boîte à idées de Michel DESBOIS)

L'idée nous séduit et mérite d'être approfondie en inscrivant cette journée sur le calendrier unique, mais il faut préparer cette journée en apportant des idées sur ce que l'on veut en faire. Peut être un peu trop tard pour faire quelque chose en 2019.

A prévoir pour 2020.

Il existe déjà dans certains départements des rencontres qui pourraient servir de modèle :

- Un senior (licencié) avec son fils ou sa fille
- Un couple dont au moins un licencié + un fils ou une fille
- Une triplète formée de 3 joueurs ou joueuses de 3 générations différentes
- 3 joueurs ou joueuses de la même famille dont un jeune
- Un valide + un non valide. (ne pas oublier d'intégrer les personnes avec un handicap physique ou mental)

Questions diverses

Pays de la Loire: En septembre 2017, nous avons décidé de limiter le nombre de nos championnats régionaux à 32 équipes **maximum** ? La fédération a-t-elle validée ? En février nous avons déjà demandé au comité directeur de le faire. Est-ce que ce nombre concerne également les jeunes ? Oui avec un maximum de 32

Proposition validée par le comité directeur.

Occitanie: souhaiterait que l'on évoque la possibilité d'acheter via la SAOS 300 marqueurs à disposition sur le camion fédéral pour tous les championnats de France. Idem pour les cercles matérialisés.

Grand Est : Participation des joueurs étrangers dans les CDF. Peut-on avoir des précisions sur la décision qui a été prise en mai par le comité directeur. « Décision pour 2019 : la participation à tous ces CDF et leurs qualificatifs est réservée aux joueuses et joueurs de nationalité française. Pour tous ces championnats, peuvent être acceptés les joueurs ou joueuses ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne (UE) qui ne sont pas considérés comme étrangers. Dans le cas d'équipes composées de joueurs de l'UE, le joueur et l'équipe n'auront pas droit au titre et ni au maillot de Champion de France qui seront attribués à l'équipe de joueurs de nationalité française suivant au classement. »

La décision qui a été prise pour 2019 n'est pas satisfaisante et peut poser problème

Grand Est : Règlement des concours régionaux.

Rajouter la dotation pour les régionaux promotions, Tête à Tête féminin.

Pourquoi une différence entre les dotations seniors, féminines et mixtes, vétérans ?

Pourquoi des dotations fixes ?

Pourquoi ne pas mettre une dotation minimum et maximum chaque catégorie.

Remettre à jour le règlement qui date de 2012/2013.

Le règlement sera revu pour le conseil des régions.

Grand Est : Un comité départemental n'a qu'une seule équipe inscrite en CDC féminin et demande à l'inscrire pour le CRC 2019. Est-ce règlementaire et y-a-t-il un minimum d'équipe à avoir pour le CDC ?

Question de tous les présidents : A quand une climatisation dans les salles de réunion ?

Pour information

Prochaines réunions

Comité directeur fédéral : 23 au 25 Novembre 2018

Congrès fédéral Troyes : 11 au 13 Janvier 2019 (Début le vendredi à 14h00)

CD + Conseil National : 08 au 10 Février 2019 (Marseille)

CD : 20 au 22/04/2019

CD : 07 au 09/06/2019

CD + Conseil National : 27 au 29/09/2019

CD : 22 au 24/11/2019

Pour le Conseil des Comités Régionaux
Karine SCHMITT
Jean Noël VENON
Et la collaboration de tous les présidents